

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs Lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la Liberté, chez M. Méra, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 17 avril.

Appel aux électeurs.

Les listes des candidats à la députation pour l'Assemblée nationale, qui ont été publiées ou seulement arrêtées jusqu'à ce jour, pour le département du Rhône, qu'elles proviennent des clubs ou de toute autre combinaison quelconque, doivent comprendre un nouveau nom et subir, dans ce but, une modification de laquelle dépend peut-être le salut de la patrie.

Bien qu'on ignore généralement encore quelle sera la forme du gouvernement qui sera constitué, dont le principe républicain est irrévocablement acquis, il est un point sur lequel tout le monde, soit d'instinct et d'inspiration, soit de convention, semble s'accorder; c'est l'intention de décerner la Présidence de la République au citoyen qui aura été élu député par le plus grand nombre de collèges. Ainsi s'expliquent ces candidatures multiples offertes par les départements à un grand citoyen, sollicitées infructueusement par quelques ardentes et dangereuses ambitions. La question est vitale, et le département du Rhône ne doit pas la laisser résoudre sans son concours.

L'auteur actif de certaines instructions qui ont excité la réprobation générale, et dont la France a fait justice, le rédacteur des circulaires électorales, plus faites pour frapper les électeurs d'intimidation que pour leur inspirer la confiance, l'implacable ministre, enfin, s'agit sans trêve pour faire glisser son nom dans les urnes départementales. Les commissaires généraux ont reçu, dit-on, des instructions confidentielles dans ce but.

Nous avons une trop haute estime pour le caractère personnel de M. Emmanuel Arago, trop de respect pour le nom qu'il porte, pour penser qu'il puisse jamais se prêter aux voies et moyens d'une semblable ambition, mais d'autres commissaires, moins scrupuleux, moins rigides observateurs des droits des électeurs, prennent tous les moyens qui s'offrent à eux pour se conformer à la lettre, à l'esprit surtout des fameuses circulaires.

Il faut, en s'abstenant de qualifier de pareilles manœuvres, les déjouer, les neutraliser, en faisant sortir le premier, de

l'urne électorale du département du Rhône, un nom qui est devenu un principe, en quelque sorte l'étoile de la République française telle que la comprennent les citoyens qui veulent que le pays ne soit pas lancé de nouveau dans les aventureuses horreurs de l'anarchie.

M. Lamartine est dans le gouvernement provisoire le symbole de l'ordre, du respect pour la propriété, pour la liberté véritable, comme son fougueux collègue est le symbole de la violence et de l'oppression. C'est un devoir d'élire M. Lamartine comme protestation énergique contre ce dernier.

Qu'on ne s'arrête pas à cette considération que l'élection de M. Lamartine nécessiterait une nouvelle convocation pour son remplacement, il s'agit ici d'indiquer le Président de la République, c'est une question vitale qui doit dominer toutes les autres.

Qu'on se le tienne donc pour dit, le nom de Lamartine doit sortir le premier de l'urne électorale du Rhône. M. M***.

Au moment de terminer cet article, nous recevons l'*Echo de Vésone* du 14, dont nous extrayons ce qui suit :

- Un fait très significatif vient de se passer à Nontron.
- M. Charles Montagut assistait à un banquet que lui offraient les Nontronnais.
- A la fin du repas, M. le commissaire du gouvernement a porté un toast à *Ledru-Rollin*. L'assemblée entière a répondu par le cri de : *Vive Lamartine.*

Des pouvoirs constituants de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée Nationale Constituante pourra-t-elle opter entre la monarchie et la République ?

Le gouvernement provisoire, en proclamant la République le 25 février, s'est-il arrogé un droit que la nation peut seule exercer directement ou par l'organe de ses représentants ?

Telle est la double question que beaucoup de citoyens résolvent par l'affirmative et que nous n'hésitons pas, nous, à résoudre négativement.

La consécration définitive du principe républicain est, pour la Constituante, une nécessité et un devoir.

Une nécessité, car un retour à la monarchie serait le signal d'une série de convulsions et de catastrophes.

Un devoir, car nous dénions formellement à l'Assemblée Nationale le droit de proclamer toute autre forme gouvernementale que la forme républicaine, parce qu'elle est la seule qui n'empiète pas sur les droits imprescriptibles de l'homme, la seule qui n'engage pas l'avenir, la seule enfin qui soit éternellement juste, logique, rationnelle.

Certes, nous ne craignons pas que la Constituante répudie l'œuvre du gouvernement provisoire. Son premier acte, sans doute, sera la proclamation de la République. Seulement où le grand nombre ne verra peut-être que l'acceptation d'un

fait, nous verrons avant tout l'accomplissement d'un devoir sacré.

Mais, admettons un instant que la Constituante revienne à la monarchie. Il est évident qu'en agissant ainsi dans un intérêt d'ordre et de stabilité, elle entendrait fonder le trône sur des bases solides et durables, elle consacrerait de nouveau l'hérédité et l'inviolabilité de la couronne, et ne voudrait pas qu'il fut loisible au peuple de la briser chaque fois qu'elle se mettrait en contradiction flagrante avec ses intérêts. Autrement la monarchie serait encore de la république, mais une république déguisée, bâtarde, mais la pire des républiques, puisque toute opposition menacerait de s'y traduire par une révolution. Eh bien ! nous le demandons, le rétablissement d'une royauté sérieuse, d'une royauté qui ne mentirait pas à son nom, ne serait-il pas l'anéantissement du principe de la souveraineté nationale, une usurpation incontestable des droits de l'avenir ?

Il ne faut pas oublier que le corps électoral qui se compose de l'universalité des citoyens, se modifie et se renouvelle chaque jour par la mort des uns et l'arrivée des autres à l'âge fixé pour la jouissance des droits politiques. Sans doute, la majorité d'aujourd'hui sera la majorité de demain, mais le pouvoir légitime en 1848 pourra ne plus être, dans quelques années, l'expression de la volonté populaire, et nous ne saurions imposer nos institutions à notre descendance. Voilà, pourtant, ce que ferait l'Assemblée nationale en rappelant la monarchie ; voilà pourquoi nous disons qu'elle ne peut, qu'elle ne doit proclamer que la République. Son pouvoir se borne à fixer les termes du contrat républicain : quant au principe, il est inaliénable, il est naturel !

Une conséquence rigoureuse de notre raisonnement est celle-ci : — En proclamant la République, le gouvernement provisoire a constaté simplement que la France était rentrée dans la possession de ses droits. La royauté évanouie, le peuple est resté debout, et le peuple c'est la République. Le droit de se gouverner à son gré est aussi sacré pour une nation que le droit d'exister ; or, nous ne sachions pas que la faculté de respirer ait besoin d'être décrétée. Z.

Événements de Valence.

Le *Courrier de la Drôme* nous apporte aujourd'hui la confirmation des événements de Valence que nous avons annoncés hier. L'attitude et l'action de la garde nationale de cette ville ont été pleines d'énergie et de spontanéité. Comme à Toulouse, la garde nationale a prouvé que la République pouvait compter sur cette admirable institution pour assurer, dans les circonstances les plus graves, l'ordre public que le gouvernement considère comme inséparable de la liberté.

Valence, 15 avril.

Nous avons de nouveaux événements à raconter :

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 18 avril 1848.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Les détails publiés par la *Revue rétrospective*, répétés et commentés aujourd'hui dans le monde, sous le nom d'AFFAIRE BLANQUI, ont pris une telle proportion, qu'ils constituent des pièces historiques d'un grand intérêt. Nous avons cru ne devoir négliger aucun des développements qu'acquiert cette grave affaire, et nous publierons, dans ce but, à l'état de feuilleton, sous le titre d'*Histoire contemporaine*, tous ceux que nous recueillerons.

AFFAIRE BLANQUI.

« J'ai toujours aimé les documents historiques et les autographes curieux, et je dois reconnaître que les révolutions ont merveilleusement servi cette passion, cette manie, si l'on veut. Après 1830, j'ai fait paraître, sous le titre de *Revue rétrospective*, un recueil auquel les événements qui venaient de s'accomplir fournirent un contingent assez intéressant pour contribuer à valoir à cette collection une place dans les bibliothèques. Février 1848 ne m'ayant pas moins bien partagé, je reprends aujourd'hui cette publication interrompue.

« Déjà le *Moniteur Universel* a inséré un *Rapport* de M. Bouely à l'ex-ministre Hébert sur des détournements commis dans des bibliothèques publiques. Ce document faisait partie d'une liasse où se trouvaient également les pièces renfermées dans la livraison que nous publions aujourd'hui. Ces papiers

ont été, pendant le combat, enlevés du cabinet du secrétaire de M. Guizot. Quelques-uns sont tombés entre mes mains, je ne les regarde pas comme ma propriété. Le rapport si honorable du chef du dernier parquet a été déposé aux archives du ministère de l'instruction publique. Je déposerai également aux archives des départements ministériels qu'elles pourront intéresser, et immédiatement après leur impression, les pièces qui me restent à publier.

« En procédant ainsi, j'aurai la confiance de concilier les droits du Gouvernement avec les intérêts de l'histoire ; comme avec les garanties de la défense que voudraient faire entendre les personnages qui se succéderont dans cette galerie.

« J. TASCHEREAU. »

Nous lisons ensuite deux documents qui se rapportent l'un à l'insurrection du 12 mai, l'autre au procès des *Lettres du Roi*.

Voici la première de ces pièces avec la note dont l'auteur de la *Revue* l'a fait précéder.

AFFAIRE DU 12 MAI 1839 (1).

Le document que l'on va lire porte pour titre : *Déclarations faites par *** devant le ministre de l'intérieur*. Comme ce document n'est pas signé, nous ne nous croyons pas suffisamment autorisé à reproduire un nom qui n'est pas laissé en blanc sur la pièce que nous avons sous les yeux.

Les citoyens qui ont figuré dans cette affaire, et qui seuls pouvaient en avoir le secret ici révélé, verront s'ils ont à se livrer aux investigations et aux recherches nécessaires pour savoir à qui doit incomber la responsabilité de ces révélations. Ce n'est pas notre affaire.

C'est pour nous, ce sera pour nos lecteurs une page curieuse d'histoire contemporaine, quel que soit le nom dont

(1) Déposé par nous aux archives du ministère de l'intérieur.

on doit la signer.

22 octobre 1839.

L'origine de la Société des Familles remonte à juin 1833 ; elle a pris naissance pendant le procès des défenseurs des accusés d'avril. C'est moi qui en ai été le créateur. Elle prit un développement rapide dans les derniers mois de 1833. La moyenne des introductions était d'environ deux cents par mois. Le nombre commença à diminuer en février 1836 ; la première ardeur était calmée. Pépin était membre de cette société, il n'y a pas exercé de rôle actif ; il n'y a fait recevoir qu'une seule personne. J'avais peu de rapports avec lui ; je me rappelle cependant un fait remarquable. Le 28 juillet, jour de l'attentat de Fieschi, Pépin vint à moi, à onze heures et demie, sur la place de l'Estratapade, et me frappa sur l'épaule. « Il va y avoir un grand coup, me dit-il, on va tirer sur le roi ; il y a une machine qui doit lancer beaucoup de projectiles. » Je lui répondis qu'il fallait prendre garde, qu'on pourrait bien s'exposer à tuer des innocents, des gens qui n'étaient pas de la revue, que cela ferait mauvais effet. Il ne me donna aucun détail ; je ne pris pas du reste ses paroles au sérieux ; je n'étais au courant de rien de semblable. Pépin me demanda de mettre la société sous les armes. Je lui répondis que le temps manquait, qu'on ne pouvait pas ainsi, en un moment, organiser une prise d'armes. Après avoir quitté Pépin, j'allai chez Barbès, qui ne savait rien. L'instruction de la chambre des pairs s'est trompée sur ce point. Ce qui montre que j'ignorais l'attentat, c'est que j'envoyai ce jour-là sur le boulevard, pour voir la revue, mon enfant avec sa nourrice.

Le premier incident qui marque ensuite dans la Société des Familles, c'est le procès de la rue de l'Oursine. A cette époque, il était entré à peu près douze cents hommes dans

Depuis trois jours, et surtout dans la soirée d'avant-hier, la tranquillité publique a été gravement troublée et menacée à Valence.

Des moyens énergiques de répression ont été déployés, et ont abouti à l'arrestation du fauteur de ces désordres, le citoyen Napoléon Chancel.

A l'heure où nous écrivons, il est transféré dans la citadelle de Grenoble qui lui est assignée pour prison. Ce n'est point la population seule qui a joué un rôle dans ces événements, elle a été appuyée par l'autorité du citoyen Fournery, commissaire du département de la Drôme, et du citoyen Froussard, commissaire général du gouvernement provisoire.

Voici les faits avec quelques détails :

Mercredi, dans l'après-midi, la nouvelle s'est répandue dans la ville que le citoyen Napoléon Chancel venait de descendre à la préfecture, porteur de sa commission de commissaire du gouvernement.

Cette nouvelle qui était vraie a produit une profonde sensation. Un sentiment unanime de répulsion s'est manifesté de toute part, un attroupement considérable s'est subitement formé sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour se porter à la préfecture et protester. Les citoyens les plus honorables s'associaient à cette manifestation et venaient grossir le cortège.

On criait de toute part qu'une pareille nomination était une insulte au département. Les souvenirs les plus fâcheux, à tort ou à raison, étaient invoqués contre le nom du citoyen Chancel. Pour tous sa présence dans nos murs, et surtout son élévation au pouvoir, étaient un épouvantail.

Pendant que cette explosion de la répulsion publique se manifestait sur les places et dans les rues, une scène imposante se passait à la préfecture. Le citoyen Fournery avait appelé auprès de lui les membres du bureau du club central et du club des travailleurs et les avait mis en présence du citoyen Chancel.

Tous les moyens de persuasion ont été employés pour le convaincre que son avènement comme commissaire dans notre département était impossible. On l'a supplié de céder devant la manifestation dont il était l'objet, et c'est alors qu'à été arrêtée de son consentement, la résolution qui a été transmise par dépêche télégraphique au ministre de l'intérieur.

Cette résolution portait que le citoyen Chancel suspendait provisoirement ses pouvoirs jusqu'à l'arrivée des citoyens Froussard et Baune, commissaires généraux,

La nouvelle de ce résultat, immédiatement proclamée et affichée dans la ville, y a calmé les esprits. On espérait que, fidèle à sa parole, le citoyen Chancel attendrait pacifiquement l'arrivée des deux commissaires généraux dont il avait en quelque sorte accepté l'arbitrage.

Mais malheureusement il n'en a point été ainsi. Livré à ses propres inspirations ou à des conseils perfides, il a passé la nuit à se surexciter et à préparer peut-être les éléments de désordre qui devaient éclater le lendemain et le surlendemain.

Son premier acte, au réveil de la cité, a été de faire plaquer sur les murs une proclamation au peuple qui n'a plus laissé aucun doute sur ses intentions.

Dès ce moment, le citoyen Fournery a dû prendre la résolution de ne plus communiquer officiellement avec lui. L'entrée de la préfecture lui a été interdite.

La journée de jeudi s'est passée au milieu d'une grande agitation : on attendait avec impatience l'arrivée du citoyen Froussard. Vers le soir, des groupes nombreux se sont formés sur divers points de la ville, et principalement sur la place Napoléon. Quelques-uns de ces groupes prenaient une attitude menaçante, et peu s'en est fallu que l'autorité ne donnât l'ordre de faire battre le rappel. A 9 ou 10 heures,

un individu portant un drapeau est venu, sur la place, rallier autour de lui une trentaine d'ouvriers qu'on a vu défiler ensuite par la rue Neuve en chantant la *Marseillaise*. Les cris de vive Chancel ! se sont fait entendre ; mais ce commencement d'émeute n'a eu aucun écho, et les perturbateurs sont restés dans leur isolement.

Le reste de la nuit s'est passé sans autre trouble.

Le lendemain vendredi, le bruit s'est répandu que le citoyen Froussard venait d'arriver. On a appris bientôt que le conseil municipal tout entier, ayant à la tête le citoyen Ferlay, maire de la ville, s'était présenté auprès de lui pour lui lire une adresse délibérée en conseil, dans laquelle était exprimé le sentiment de répulsion publique contre la nomination du citoyen Chancel.

Le citoyen Froussard a répondu qu'il approuvait la manifestation qui était faite par les organes de la cité, et qu'il comprenait que la présence du citoyen Chancel était impossible dans le département, moralement et politiquement, ajoutant qu'il ne s'expliquait sa nomination que comme une surprise ou une erreur.

Le citoyen Froussard a dit, en terminant, que tous les moyens de persuasion seraient tentés auprès du citoyen Chancel, pour l'engager à quitter volontairement la ville et même le département, et qu'en cas de refus, il y serait contraint au besoin par la force.

Cette résolution a été bientôt connue de toute la ville. Dès ce moment, les esprits ont été dans la plus grande anxiété, car on savait déjà que le citoyen Chancel avait déclaré qu'il ne partirait pas, et toutes ses allures trahissaient ouvertement ses intentions.

Dans l'après-midi, on l'a vu circuler au Cagnard et faire un appel aux ouvriers travaillant sur les remparts. Des cris : vive Chancel ! oui, nous vous soutiendrons ! se sont fait entendre. Il n'était plus possible surtout de douter des désordres qui allaient se produire en voyant les auxiliaires qui se présentaient pour soutenir sa cause. L'un d'eux, qui haranguait en sa faveur, était un condamné libéré, redouté dans tout Valence par sa force et son audace.

C'est dans ce moment que le citoyen Chancel s'est approché une dernière fois des ouvriers et les a fait descendre du haut des remparts pour leur annoncer qu'il allait être arrêté à six heures, qu'il comptait sur eux pour le défendre.

Oui ! nous sommes là, soyez tranquille, nous vous défendrons ! Vive Chancel ! Tels sont les cris qui ont répondu à cet appel.

Un quart-d'heure après, le rappel et la générale ont battu dans tous les quartiers de la ville. La garde nationale entière s'est rendue à son poste, manifestant hautement l'intention d'en finir par une répression énergique.

Sur ces entrefaites, Chancel s'était retiré dans le restaurant du jardin Paulin, situé sur le territoire de la commune du Bourg. Une population considérable stationnait sur la route et aux environs du restaurant.

Plusieurs heures d'attente se sont passées sans qu'aucune invasion n'eût été faite en ville. On savait cependant que des ordres d'arrestation étaient lancés contre le citoyen Chancel et devaient être exécutés par la gendarmerie appuyée par la garde nationale.

A neuf heures un attroupement considérable est entré par une des portes de la ville et s'est porté aux abords de la préfecture en criant : *Vive Chancel !*

A cet instant, la force publique s'est énergiquement déployée ; la gendarmerie et l'artillerie à cheval ont débarrassé le terrain dans tous les sens. Les sommations se sont fait entendre, et la foule a été repoussée de toute part. D'un autre côté, des colonnes de la garde nationale ont été envoyées au pas de course dans toutes les directions jusqu'à l'extrémité des faubourgs.

Des charges de cavalerie ont fait complètement évacuer les places et le Cagnard. Il était près de minuit. On n'enten-

dit plus que la marche des colonnes faisant patrouille, le galop des chevaux et les sommations répétées de distance en distance. Toutes les portes et fenêtres étaient fermées.

On a profité alors de ce moment pour se rendre, gendarmerie et cavalerie en tête, au restaurant Paulin, dont toutes les avenues ont été cernées. Un détachement de gendarmerie et de garde nationale y a pénétré.

Une demi-heure après le citoyen Chancel était ramené prisonnier. La colonne, protégée en avant et en arrière par la cavalerie, a ouvert ses rangs et le citoyen Chancel, qui avait été placé sur une civière, a été ainsi porté à bras jusqu'à la prison au milieu du plus profond silence.

A trois heures de la nuit, il a été extrait de la prison et placé dans une chaise de poste pour être conduit à Grenoble, ainsi que nous l'avons dit.

Ce matin toute la ville s'est trouvée dans le plus grand calme. On applaudit généralement à l'énergie que nos commissaires ont déployée dans cette circonstance, dans l'intérêt de la tranquillité publique que la présence d'un seul homme, repoussé par la grande majorité de ses concitoyens, avait déjà si gravement compromise.

Des désordres ont eu lieu dans le 8^e régiment de chasseurs, à la fin du mois dernier. Par suite de renseignements, pris avec le plus grand soin, le ministre de la guerre avait décidé que dix sous-officiers de ce régiment seraient cassés. Cette décision a reçu son exécution ; elle a produit le meilleur effet sur la discipline de ce corps.

Elle montrera au pays que, dans cette occasion comme dans celles qui se sont déjà présentées, le ministre est fermement résolu à réprimer tous les écarts qui pourraient porter atteinte à la discipline, sans laquelle il ne peut y avoir d'armée.

Par arrêté du gouvernement provisoire, en date du 12 avril 1848, les cinq officiers du 3^e régiment d'infanterie de marine, dénommés ci-après, ont été mis en non activité par retrait d'emploi, pour fautes graves contre la discipline, savoir :

Les citoyens Giraud (Jean-Pierre Clovis), capitaine.
Bonnival (André), capitaine.
D'Albaret (Alfred-Louis-César), lieutenant.
Chameau (François-Adolphe), sous-lieutenant.
Basset (Antoine), id.

— Par décision du ministre de la marine et des colonies, en date du 12 avril 1848, les quatre sous-officiers du régiment d'artillerie de marine qui ont été les instigateurs du désordre du 27 mars, à Lorient, ont été cassés de leur grade et replacés dans les rangs des simples canonniers.

Actes Officiels.

Paris, 15 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances arrête ce qui suit :

A partir de la publication du présent arrêté, l'escompte accordé aux fabricants de sucres indigènes par le 3^e paragraphe de l'art. 24 de la loi du 31 mai 1847, sera calculé à raison de 5 0/0 par an.

Les autres dispositions des réglemens relatifs à l'escompte pour le droit sur les sucres indigènes, sont maintenues.

— Un autre arrêté du ministre des finances porte ce qui suit :

Le magasin de l'entrepôt des douanes de la ville de Rouen et ses annexes, pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— Le bâtiment de l'ancienne école de marine, à Angoulême, et ses annexes, pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— M. de Galois est nommé premier secrétaire de la légation.

l'association ; mais l'effectif prescrit n'était que d'environ sept cent cinquante. Il n'a jamais existé de liste des sociétés ; la justice s'est trompée lorsqu'elle a cru avoir saisi chez moi des listes de sociétaires : ce n'était que des listes de personnes présentes, et dont je m'occupais de régler l'admission. Vous connaissez l'organisation des Familles ; elle était formée par groupes de cinq personnes. Le 4 septembre 1836, il devait y avoir un coup de main : les ordres furent donnés, mais la tentative échoua. Personne ne vint au rendez-vous. Les chefs ne purent réunir qu'un très-petit nombre de soldats.

A cette époque, l'association, privée de ses chefs qui étaient dans les prisons, tomba dans des mains subalternes, et n'avait presque plus de consistance. L'amnistie rendit aux chefs leur liberté. Ils résolurent sur-le-champ de recommencer, et se remirent à l'œuvre sans perdre un instant. C'était Raisant, Lamieussens, Martin Bernard et moi. Raisant avait une certaine influence à cause de sa fortune ; il avait sept à huit mille francs de rente. La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes qui s'étaient emparés de la Société des Familles : Baudin, Villecoq, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fouberteau, Bastel, etc. Ces gens-là étaient placés sous le patronage de Deschapelles dont ils allaient manger les diners. Nous étions en hostilité sourde avec les hommes du *National*. C'est alors que je pris pour la Société nouvelle le cadre des Saisons. L'organisation est connue. La société se développa rapidement ; les soldats des Familles rentrèrent dans les Saisons. L'organisation fut commencée en juin 1837. Au commencement de 1838, on comptait six à sept cents hommes. Le premier objet dont on s'occupa fut la confection des cartouches. Vous vous rappelez la saisie de 18 livres de poudre chez Danguy, imprimeur. Raisant avait fourni l'argent pour acheter cette poudre. Un des sociétaires la remit dans la rue

à Lamieussens ; celui-ci la porta chez Teissier, son compatriote et son ami, employé dans les bureaux de la préfecture de police. Danguy fut chargé d'aller la chercher chez Teissier : celui-ci nous avait livrés.

Depuis 1835, il n'y a pas eu dans les sociétés de complot contre la vie du roi : je les ai tous supprimés. Ce n'était pas par intérêt pour le roi : je lui faisais la guerre, et je n'aurais pas été fâché qu'il fut atteint d'un coup de fusil ; mais je regardais l'exécution comme impossible. Je ne comprends même pas comment le complot de Fieschi, conduit par des hommes aussi dénués d'intelligence, a pu être mené à fin. Le complot de Mlle Grouvelle m'a toujours paru une niaiserie ; je le connaissais depuis six mois : la police ne pouvait pas l'ignorer. J'ai toujours fait repousser les propositions de ce genre qui nous ont été adressées, les regardant comme de pures folies. Nous n'avons pas eu connaissance du projet d'Alibaud. C'était une affaire toute à fait isolée. L'assassinat ne peut pas être l'objet d'un complot. Il n'y a de chance de succès que pour les tentatives faites par un seul fanatique sans complices. Les essais de tir à la cible qui ont eu lieu chez moi n'avaient pas pour but de mauvais desseins contre la personne du roi ; nous voulions essayer des fusils de chasse pour voir quelle serait leur portée dans un combat. J'ai reconnu dans ces épreuves qu'il fallait faire cent trente cartouches par livre de poudre, et employer des balles de vingt-six à la livre.

Le caractère le plus remarquable dans toutes les sociétés, c'est Raisant. C'est un homme en apparence d'un dévouement modeste, ce qui lui donne de l'influence, mais il a une ambition sans limite ; il sait admirablement cacher son jeu ; il est méchant et très-féroce, et, quoi qu'on en dise, en général nous ne le sommes pas. Raisant ne sait pas parler ; aussi

n'avait-il pas d'influence comme capacité, mais seulement comme moralité. On le regardait comme le lieutenant de Lamieussens ; il en était ulcéré.

Martin Bernard est intelligent, doux, brave garçon, très-actif, fort capable d'organisation.

Barbès est rempli de bravoure : c'est un homme résolu dans l'action, mais qui n'est pas dangereux. Il n'est pas organisateur, il ne connaît pas les hommes, et ne sait pas prendre d'empire sur eux : c'est un instrument énergique, ce n'est pas un chef. Il est du reste spiritualiste décidé, ce que la plupart d'entre nous ne sommes pas. Il a été, en partie, la cause de notre échec du 12 mai. Il ne s'est pas battu comme un chef, mais comme un soldat.

Lamieussens est Gascon, adroit, délié, ambitieux, mais d'une ambition moins vaste que celle de Raisant. Il s'est attaché à Barbès, à cause de la position sociale de celui-ci. Il s'attachait à tous ceux qui avaient plus de fortune que les autres et une meilleure situation. Du reste, il est essentiellement organisateur. Les hostilités commencèrent bientôt à éclater entre Raisant et Lamieussens. Raisant avait monté une levée de boucliers contre Lamieussens. Martin Bernard, qui l'avait d'abord attaqué, chercha plus tard à le défendre, mais lui et moi fûmes obligés d'y renoncer, tant Lamieussens était soupçonné et devenu impopulaire. Lamieussens fut forcé de se retirer en mai 1838. De formelles tentatives furent faites pour réorganiser une fabrique de cartouches, c'est alors que Raban parut parmi nous : il fut introduit par Raisant, qui voulait s'en servir pour dominer le comité.

(La suite à un prochain numéro.)

tion de la République, à Madrid.
M. Grenier est nommé second secrétaire de la légation de la République à Constantinople.
M. Favre (Léon), avocat est nommé consul général de France à New-York.
M. Buquer est nommé consul-général à Amsterdam, en remplacement de M. Decazes.
M. Ponsade (Eugène), consul de première classe à Malte, est nommé consul-général à Anvers, en remplacement de M. Bueher-Martigny, admis au traitement d'inactivité.
M. David (Céleste-Etienne), consul général et chargé d'affaires à Caracas, est nommé consul-général à la Havane, en remplacement de M. Mollien, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
M. Levasseur (André), consul-général au Port-au-Prince, est nommé consul-général et chargé d'affaires à Caracas.
M. Reybaud est nommé consul-général au Port-au-Prince.
M. Castelnaud est nommé consul-général à Bahia.
M. Patoni est nommé chargé d'affaires à Guatemela, en remplacement de M. Baradère, rappelé.
M. Marescheau est nommé consul-général et chargé d'affaires à Tunis, en remplacement de M. Lagau, mis en disponibilité.
M. Martin-Maillefer est nommé consul de première classe à Barcelone.
M. Paggioli est nommé consul de première classe à Liverpool, en remplacement de M. Lainé, admis à la retraite.
M. Combes, consul à Damas.
M. O'Reilly, consul à Malaga, en remplacement de M. Dubouzet, mis en disponibilité.
M. Huer, consul à Odessa, en remplacement de M. Gilbert Desvoisins, rappelé.
M. Hitier, consul à Manille, en remplacement de M. Le-febvre de Bécourt, rappelé.
M. David, agent consulaire à Brême.
M. Ernest Bresson, consul à Corfou, en remplacement de M. Chatry de la Fosse, rappelé.
M. Tavernier, agent consulaire à Civita-Vecchia.
M. Desties, agent consulaire à Porto.
M. Grasser, consul à Salonique.
M. Gillet, consul à Mossoul.
M. Landolph, agent vice-consul à Guyaquil (Equateur).
M. Pellissier, consul à Janina.
M. Eveillard, consul à New-Castle, en remplacement de M. Bert, révoqué.
M. Goepf, consul à Mogador.
M. Levraut (Léonce), consul à Santiago de Cuba.
M. Pretot est nommé chancelier de la légation de France à Buenos-Ayres.
M. Berthelot, agent consulaire à Sainte-Croix de Ténériffe, en remplacement de M. Lavergne, révoqué.
M. Gambin, agent consulaire à Ohelder.

Sont révoqués :

MM. Lantivy, consul à Brême.
Gloux, consul à Vera-Cruz.
Lainé, de Villeveque, consul à Campêche.
Merenhur, consul à Monterey.
De MauSSION, consul à Edimbourg.
Chevalier, agent consulaire à Parme.
Caster de Nugeau, agent consulaire à Chiavai.
Sont admis au traitement d'inactivité :
MM. Sauveur-la-Chapelle, consul à Civita-Vecchia.
De La Rue de Villeray, consul à Porto.
Isnard, consul à Boston.
Franqueville, consul à Ostende.

— Par arrêté du membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, en date du 12 courant, le citoyen Vautrain (Joseph), a été nommé adjoint au maire du 9^e arrondissement, en remplacement du citoyen Montandon, élu lieutenant-colonel de la 9^e légion, et démissionnaire des fonctions d'adjoint.

PARIS, 15 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui les états des impôts et revenus indirects pour le premier trimestre 1848, comparés avec les trimestres correspondants de 1846 et 1847.

	1846.	1847.	1848.
Le 1 ^{er} trimestre avait produit en	198,429,000	194,274,000	177,964,000
La diminution a porté principalement sur les marchandises diverses et les sucrés, sur les boissons, sur les droits d'enregistrement de greffier, d'hypothèques, et sur le timbre. Le produit de la taxe des lettres a augmenté pour le premier trimestre de 1848 de 578,000 fr. sur 1846, et de 798,000 fr. sur 1847.			
Les recettes du premier trimestre 1848 se divisent par mois, ainsi qu'il suit :			
	Diminution sur 1846.	sur 1847.	
Janvier	60,719,000	1,704,000	43,000
Février	59,467,000	4,326,000	2,027,000
Mars	57,778,000	14,453,000	14,258,000
	177,964,000	20,463,000	16,510,000

La diminution a porté principalement sur les marchandises diverses et les sucrés, sur les boissons, sur les droits d'enregistrement de greffier, d'hypothèques, et sur le timbre. Le produit de la taxe des lettres a augmenté pour le premier trimestre de 1848 de 578,000 fr. sur 1846, et de 798,000 fr. sur 1847.

IMPOT DIRECT. Les contributions directes ont produit dans le mois de mars une somme de 59,550,440
Le douzième légalement exigible. 35,485,510
Il y a donc eu de la part des contribuables un excédent de versements de 24,067,250
Cette anticipation de recouvrement a été obtenue sans au-

un moyen de contrainte; il est même à remarquer que la proportion des frais de poursuite se trouvait réduite au 31 mars à 70 centimes par 1000 fr. tandis qu'elle se maintenait précédemment dans une proportion moyenne de 2 f. par 1000 f.

Cette anticipation de paiement des impôts directs, que le *Moniteur* s'empresse de constater a un côté consolant puisqu'il prouve que chacun veut aider de tous ses moyens la République naissante. Mais on ne peut pas se dissimuler que cette avance faite par le contribuable menace d'augmenter dans quelques mois la position critique du trésor; car dès que la totalité des impôts directs aura été recouvré, il faudra chercher quelque nouvelle ressource pour faire face aux immenses dépenses de la République. Or le relevé des impôts indirects ci-dessus prouve trop clairement qu'il ne faut pas trop compter sur cette source des produits.

— De nombreux et magnifiques canons expédiés de la fonderie de Douai arrivent depuis quelques jours par le chemin de fer du nord. Une partie est, dit-on, destinée à armer l'artillerie de la garde nationale de Paris; mais l'autre partie est dirigée sur les forts qui dominent Paris. L'armement de ces forts serait déjà commencé, et il serait question d'y installer de la garde nationale mobile.

— La frontière prussienne continue à se garnir de troupes. Un corps d'armée est échelonné sur la Sarre; le quartier général est à Sarrelouis, on prétend que le départ de Paris de la légion allemande et polonaise a occasionné ce déplacement de forces. Mais il est difficile de croire que ce soit là l'unique motif d'une concentration de troupes tirées des bords de l'Elbe. Il faut qu'il y ait une raison d'état plus sérieuse. L'avenir éclaircira cette énigme. Tout est tranquille dans les provinces Rhénanes prussiennes.

La Bavière, de son côté, fait arriver des troupes sur les frontières occidentales, toujours pour s'opposer à l'entrée de la légion allemande.

— Nous apprenons que l'annulation des billets de banques locales des départements est définitivement arrêtée, et qu'ils seront remplacés par des billets de la Banque de France. Le décret relatif à cette mesure doit paraître sous fort peu de jours.

— On dit que l'intention du ministre des finances est de nommer une commission auprès de chaque compagnie de chemin de fer pour s'entendre sur les conditions du rachat. Si ce projet est réalisé, il est plus que jamais douteux qu'une solution soit donnée à cette question avant la réunion de l'assemblée nationale.

— Le chef arabe Bou-Maza vient d'être interné au fort de Ham.

— L'entrée à Paris du 61^e régiment de ligne a été marquée par un incident assez curieux.

Des groupes assez nombreux s'étaient formés dans le haut du faubourg Saint-Antoine, et paraissaient s'opposer à ce que les troupes franchissent la barrière. Enfin, la tête de colonne déboucha par la barrière du Trône, le fusil sur l'épaule et la baïonnette au fusil, tenue de service. Des cris se firent entendre; quelques ouvriers firent mine d'entourer le colonel.

« Citoyens, dit celui-ci avec beaucoup de sang-froid, est-ce que le gouvernement provisoire est renversé? »

« Non, certes !
« Eh bien ! alors, laissez-moi donc passer; voilà mes ordres. » Et la foule, s'inclinant devant l'autorité populaire du gouvernement de la République, ouvrit ses rangs à la troupe, et cria : *Vive le colonel !*

— On lit dans l'Assemblée nationale :
« On nous assure que des munitions considérables sont arrivées la nuit dernière à l'Hôtel-de-Ville, et que les abords des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères étaient gardés avec soin; on disait même aujourd'hui que des mesures avaient été prises contre un coup de main; c'est, depuis un mois, la troisième tentative de ce genre qui aurait été signalée.

« On ajoute que la défense du citoyen Auguste Blanqui ne serait pas étrangère aux précautions prises. »

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 14 :
« Des délégués du ministère des finances, envoyés de Paris, sont arrivés au Havre. Ils peuvent, nous assure-t-on, disposer d'une somme de six millions, qu'ils offrent au commerce, en avances sur marchandises contre transferts.

— Un fait curieux s'est passé à Palerme. Le jour de l'ouverture du parlement sicilien, le vice amiral anglais se rendit à terre, à la tête de 200 soldats de marine armés. Arrivé devant le palais des Etats, il disposa ses soldats sur deux rangs, et fit rendre les honneurs militaires aux députés et aux pairs, à mesure qu'ils arrivaient. Quand les pairs furent réunis, l'amiral anglais leur dit qu'attendu l'état d'anarchie de la Sicile, il croyait devoir laisser ses soldats à terre pour protéger la députation et maintenir le bon ordre.

Mais les représentants de la Sicile lui répondirent par les cris de : vive Ferdinand ! vive la constitution ! ils lui dirent qu'ils lui devaient des remerciements au nom de la nation pour la bienveillance que leur montrait l'Angleterre; mais que les Siciliens et les Napolitains n'étaient pas en guerre; qu'il n'y avait entre eux qu'un débat de famille, un dissentiment entre des fils et leur père qui était à Naples; qu'ils étaient assemblés pour traiter entre eux ce débat de famille et qu'ils ne voulaient pas le faire en présence d'étrangers. On comprend qu'après une déclaration aussi formelle, ce que le vice-amiral anglais eût de mieux à faire fut de se retirer.

EXTRÉMEUR.

ALLEMAGNE. — SCHLEWIG-HOLSTEIN. *Hambourg*, 16 avril. La défaite des troupes de Schleswig-Holstein est confirmée; le corps des étudiants gymnastes et chasseurs de notre ville

est presque détruit. Le prince Frédéric qui s'était retiré à Idstedt, n'a pas cru pouvoir garder cette position. Ce matin il a gardé la ligne de Hollingstedts par Cropp, à Wittenser.

Les troupes Prussiennes ont reçu l'ordre d'entrer dans le Schleswig, mais un parlementaire s'est rendu d'abord auprès du roi de Danemark pour lui remettre l'ultimatum du roi de Prusse, portant que s'il n'évacue pas le Schleswig, il y sera contraint par la force.

On dit que le roi a refusé. Cette nouvelle toutefois, mérite confirmation.

ANGLETERRE. — *Londres*, 14 avril. — La deuxième lecture du bill de l'éloignement des étrangers a eu lieu dans la séance de la chambre des lords du 13. Le bill passera lundi au comité. Dans la séance des communes du 13, la chambre a empêché une rencontre d'avoir lieu entre MM. Gripps et Feargus O'Connor. M. O'Connor a déclaré que le 14, il ne ferait pas la motion de la prise en considération de la pétition chartiste.

Le contre-amiral S. Ch. Napier est toujours à Dublin, par suite de l'agitation qui règne à Waterford, il a ordonné à un de ses bateaux à vapeur d'aller y stationner.

Le major-général John Macdonald fait partie de l'état-major de l'armée d'Irlande; il est arrivé à Dublin où il restera. Cet officier a servi plusieurs années dans le régiment des Highlanders (de Gordon), lors de la guerre de la Péninsule.

NOUVELLES LOCALES.

— La fête d'inauguration de l'arbre de la Liberté, sur la place de la Liberté, à Perrache, a eu lieu hier, dimanche, au milieu d'un concours immense de citoyens.

Cette solennité démocratique est une des plus magnifiques auxquelles il nous ait encore été donné d'assister.

Ainsi que nous le disions hier, le cortège est parti de la place de la Liberté pour se rendre à la place des Terreaux. Il est ensuite revenu par les quais de la Saône et la rue Bourbon.

En tête, marchait un peloton de gardes nationaux, la musique, puis la statue du citoyen Lepin (*le Peuple souverain*).

Venaient ensuite les présidents des quatre clubs auxquels est dû l'arbre de la liberté, et qui sont le club des *Montagnards, des Arts et Métiers*, le club de la *Montagne*, le club des *Ouvriers de Perrache*, et le club de la *Rue de Penthievre*; les vice-présidents de ces clubs et leurs délégués au club central démocratique; les membres des clubs;

Un buste de la Liberté; enfin les membres de tous les clubs invités. Un piquet de la garde nationale fermait la marche.

Arrivé au pied de l'arbre de la Liberté, le cortège s'est déployé dans le plus grand ordre, et le citoyen Dupré, artiste du théâtre des Célestins, montant sur l'estrade destinée aux orateurs, a prononcé le discours suivant, dû à la plume républicaine du citoyen N....., membre du club de la rue de Penthievre :

Citoyens,

Qu'il est imposant ce spectacle de tous les âges et de toutes les conditions, confondus et réunis dans cette fête de la Liberté! La Liberté, idole du peuple qui l'a conquise et proclamée! La Liberté, pour laquelle nos pères ont si souvent combattu, héritage glorieux et sacré que nous saurons défendre et transmettre à nos descendants.

C'est en son nom que je vous remercie.
Vous, citoyens qui depuis tant d'années luttiez contre la corruption et les tendances des gouvernements déçus, vous qui, dirigeant les intérêts de notre république, avez rendu à chaque citoyen les droits imprescriptibles qu'il tient de la nature; honneur à vous! les nations étrangères vous admirent, et les siècles futurs vous nommeront les bienfaiteurs des peuples. (Bravos.)

Vous, premiers magistrats de notre cité, vos noms, désormais inséparables, seront gravés en lettres d'or sur les tables de marbre de notre municipalité. Votre patriotisme s'est élevé à la hauteur des circonstances difficiles que nous avons traversées.

Recevez le témoignage de la reconnaissance de vos concitoyens! L'Assemblée nationale vous appelle dans son sein; quel grand que soit pour nous le sacrifice que nous imposera cette séparation, l'intérêt général de la France doit parler plus haut que notre affection personnelle. Emportez le titre d'amis du peuple, c'est la seule récompense qu'il puisse offrir à votre intégrité dévouement.

C'est au nom de cette liberté sainte que j'évoque votre souvenir, vous, nos frères, qui avez succombé sous les coups du despotisme. En voyant ces nobles couleurs pour lesquelles vous avez combattu, et cette foule immense qui entoure l'arbre de la Liberté, je vous cherche en vain! Mais à jamais gardée dans nos cœurs, votre mémoire est impérissable, et l'histoire se chargera de transmettre vos noms à la postérité. Soyez donc glorieux! martyrs de la Liberté! une larme de regret ne saurait troubler la joie de cette fête populaire!

Je vous remercie aussi, vous, Polonais intrépides, vous, qui êtes restés jusqu'à la fin dans nos rangs; vous, nos frères, à qui la Liberté a déjà coûté tant de sacrifices, et qui allez tenter un effort suprême pour vous soustraire au joug de vos bourreaux! Emportez tous nos vœux; et si le son des batailles, trahissait encore votre courage, revenez au milieu de nous, la France est l'asile inviolable des nationalités opprimées!

Et vous! peuples de l'Allemagne qui secouez violemment le sceptre de fer de vos antiques monarchies; bien des larmes vous sont encore réservées, mais vos cœurs sont au-dessus de la crainte, et la liberté triomphante régnera bientôt des rives du Rhin, au Danube et à la mer Noire. (Applaudissements prolongés.)

Et vous! populations de la Lombardie! encouragées par un pape républicain, soutenues par un prince libéral, quelques jours encore et la bannière de l'indépendance italienne flottera sur la péninsule entière! Mais hélas! combien de vos frères sont morts et n'entendront pas retentir l'heure de la délivrance; leurs tombes ont creusé, entre vous et la tyrannie impériale,

un abîme que rien ne peut combler. Croyez à notre vive sympathie pour vos souffrances et soyez persuadés que la République française ne souffrira pas qu'on porte une main sacrilège sur vos libertés naissantes. (nouveaux et nombreux applaudissements.)

Je vous convie à vous unir, par la pensée, à cette solennité démocratique.

Vous enfin, citoyens de toutes les nations, chez qui les sentiments et les idées républicaines ont jeté déjà des racines profondes! Pourquoi ne nous est-il pas donné de vous serrer dans une étreinte fraternelle? Mais nous l'espérons, bientôt les barrières qui séparent les peuples seront anéanties; bientôt ces lois barbares qui emprisonnent les populations cesseront d'exister, et nous verrons s'établir des communications plus faciles et plus rapides; alors les relations commerciales seront affranchies d'entraves, et l'humanité toute entière, dans une fédération immense, proclamera l'avènement de l'unité universelle. (Vive la République! Bravos!)

Quant à vous, empereurs, rois ou princes qui nous détestez de toute la haine de l'oligarchie anglaise pour notre commerce et notre industrie; vous, qu'il y a 40 ans, l'épée de Napoléon balayait comme une vaine poussière, vous qui secondés par la trahison infâme, avez imposé à la France la restauration d'une dynastie maudite, n'essayez pas, dans un aveuglement fatal, d'étouffer la liberté à son réveil.

Ne provoquez pas à la vengeance les nations régénérées qui vous ont faits et vous pardonnent.

Ne forcez pas à s'armer, pour vous punir, ces mains qui couvrent le sol des arbres de la paix et de la liberté.

Arbres de la liberté, symboles sacrés de l'union des peuples européens et que nous venons de confier à la terre, puissent vos tiges, faibles encore, devenir aussi robustes, aussi vigoureuses que notre jeune République, et vos racines s'implanter profondément dans le sol! Puissent vos cimes élevées, défiant les tempêtes, s'élever majestueusement vers le ciel, et vos rameaux sans nombre, protéger de leur épais feuillage l'enfance heureuse de nos descendants!

Vivants témoins de nos luttes avec les oppresseurs, si votre vue éveille chez nos derniers neveux le souvenir de nos souffrances et de notre misère, qu'elle leur rappelle aussi nos vœux sincères pour qu'ils jouissent, à l'abri d'institutions respectées, des bienfaits de la devise républicaine: *liberté, égalité, fraternité.*

Vive la République! (Bravos et applaudissements longtemps prolongés.)

La voix sonore et vibrante du citoyen Dupré portait, jusqu'aux extrémités les plus reculées de la place, ces énergiques paroles, empreintes d'un ardent patriotisme, et interrompues à chaque instant par les applaudissements et les bravos de l'assemblée.

D'autres orateurs se sont fait entendre, mais la fête a été tout-à-coup interrompue par l'arrivée des Italiens à la gare du chemin de fer de Saint-Etienne.

Aussitôt les clubs se sont avancés à la rencontre de la légion italienne, qu'ils ont ramenée aux cris de: *Vive l'Italie! Vive la France! Vive la République!*... Dans une chaleureuse improvisation, un citoyen a promis aux Italiens le concours et l'appui de la République française; la tribune envahie, montrait à chaque minute un orateur nouveau. L'un d'eux, Italien, a remercié vivement la population lyonnaise des sympathies que ses frères rencontraient en elle, et a juré union et fraternité éternelles entre les deux nations.

Le cortège a ensuite ramené, enseignes déployées, le citoyen Laforest à l'Hôtel-de-Ville.

Cette solennité, nous le répétons, est une des plus admirables auxquelles nous ayons assisté.

Dimanche, à six heures du soir, un fort radeau, monté par huit hommes, est venu se briser contre la première pile gauche du pont de l'Archevêché, et s'est littéralement séparé en deux parties, dont l'une a suivi le cours naturel de la Saône. On a vu en un instant l'autre, composée d'une trentaine de pièces de bois énormes, se diviser en amon des arches et les barrer toutes, à l'exception de celles qui touchent aux quais.

Un seul homme est tombé à l'eau; la facilité avec laquelle il nageait a rassuré immédiatement les craintes de tous les spectateurs de ce naufrage; un petit bateau, détaché du quai des Célestins, est d'ailleurs venu le recueillir à quelques centaines de pas au-dessous du pont.

— La 5^e compagnie du 4^e escadron du train des équipages militaires est partie de Paris pour venir prendre garnison à Lyon.

Cette compagnie, composée de 4 officiers, 215 sous-officiers et soldats et 297 chevaux, quittera Saint-Symphorien le 28 avril, et ira loger le même jour à Tarare; le 29 avril à Larbresle, et arrivera le 30 à Lyon.

— M. Suchet nous prie de faire connaître aux citoyens qui se proposaient de lui accorder leurs suffrages, qu'il déclare renoncer à la candidature de représentant du Rhône à l'Assemblée Nationale.

ELECTIONS DE LA GARDE NATIONALE. — Les élections qui n'ont pu avoir lieu les 16 et 17 courant, sont remises aux jours suivants, savoir:

Mercredi 19 avril, pour les élections des Colonels et Lieutenants-Colonels, aux mêmes lieux et aux heures suivantes:

Pour les Colonels de sept à onze heures du matin;

Pour les Lieutenants-Colonels, de trois à sept heures du soir;

Le jeudi 20, les élections des chefs de bataillons et des porte-drapeaux se feront aux mêmes lieux, de sept à onze heures du matin.

Les élections, pour compléter tous les cadres des officiers et sous-officiers des compagnies, se feront partiellement sur une délégation particulière.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 16 avril 1848.

— Un article contenu dans notre numéro du 14 avril, relativement aux scènes de visites domiciliaires exécutées dans le quartier des Capucins, et qui ont soulevé la réprobation unanime des citoyens, semblait établir que M. le commandant de l'Hôtel-de-Ville assistait froidement à ces scènes déplorable.

Sur la demande de M. Doncieux, nous nous empressons dans l'intérêt de la vérité, de déclarer que, loin de prêter à ces désordres une complicité morale par sa présence, il n'est apparu sur les lieux, au contraire, que pour les faire cesser immédiatement.

— La semaine dernière, plusieurs petits détachements de gendarmes, provenant des brigades de l'intérieur, et destinés à former la force publique de l'armée des Alpes, sont passés par Lyon.

— Les volontaires qui désirent se dévouer à la cause polonaise peuvent se faire inscrire au *Club des intérêts populaires et de la garde nationale mobile*, rue Joubert, 29 (Chaussée d'Antin), tous les jours de midi à trois heures. Ecrire par l'entremise des clubs de Lyon.

AVIS AUX TRAVAILLEURS. — Je suis informé que quelques travailleurs, se méprenant sur leurs véritables intérêts, ou mal intentionnés, engagent leurs camarades à ne pas rentrer dans les chantiers.

Je ne saurais trop inviter les Ouvriers de tous états à fermer l'oreille à des conseils qu'ils regretteraient bientôt d'avoir suivis; je ne saurais trop les exhorter à reprendre leurs travaux.

Si des instigations malveillantes prolongeaient un état de choses funeste pour tous, l'autorité se verrait dans la nécessité de prendre des mesures pour assurer la liberté du travail à ceux qui demandent à exercer paisiblement leur profession.

A l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 16 avril 1848.

Le Maire provisoire,

LAFORST.

— Bien que la maison de librairie Périsse frères n'ait pas été désignée dans *la Liberté*, nous n'en croyons pas moins devoir donner place à la lettre suivante que nous adressent ces messieurs, en réponse à celle qui leur a semblé devoir porter atteinte à leur considération et qui est comprise dans notre numéro du 15 courant.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre numéro de ce jour, une lettre dont la tendance serait de déverser le ridicule, si ce n'est le blâme, sur notre maison.

L'auteur de cette lettre prétend qu'après avoir renvoyé la plus grande partie de nos commis, nous avons réduit les autres à la demi solde, en leur annonçant que nous leur retiendrons le prix des journées qu'ils emploieront au service de la garde nationale.

Cette dernière assertion est complètement fautive, et nous demandons si c'est faire acte de civisme que d'inventer ainsi un fait pour dénigrer à plaisir d'honnêtes citoyens par la voie de la presse.

Pour ce qui est de la nécessité où nous avons été de diminuer nos frais en donnant un congé momentané à deux de nos commis et en faisant une réduction convenable, et non de moitié, sur les appointements des autres, nous croyons inutile d'en parler parce que nous aimons à croire qu'il n'est aucun de vos lecteurs qui ne comprenne qu'en cela nous sommes plus à plaindre qu'à blâmer.

Laissez nous espérer, M. le rédacteur, que votre amour bien connu pour la vérité et la justice vous portera à insérer la présente dans votre prochain numéro.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Périsse frères,

Libraires à Lyon.

Lyon, 15 avril 1848.

— Le prix du pain, pour la seconde quinzaine d'avril, est fixé ainsi qu'il suit:

Pain de ménage, 51 cent. le kilo.

Pain vendu sur les marchés, 28 cent. le kilo.

Le pain ferain, ou blanc, le pain de luxe et le pain de qualité inférieure, prix débattu.

Spectacle du 17 avril.

CÉLESTINS. — Le Jésuite, ou les trois Filles de la Veuve; le Pacte de Famille.

Ephémérides de la Révolution Française.

17 Avril 1790. — Mort de Franklin (Benjamin) à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il fut l'un des fondateurs de la liberté des Etats-Unis.

17 Avril 1792. — Troubles à la municipalité de Paris, occasionnés par l'enlèvement des bustes de Lafayette et de Bailly.

17 Avril 1795. — Les Espagnols occupent le Roussillon.

17 Avril 1796. — Loi contre les délits de la presse.

17 Avril 1798. — Loi portant organisation de la gendarmerie.

Nouvelles Diverses.

— Les vingt-quatre bataillons de la garde nationale mobile de Paris viennent de recevoir des fusils à percussion, en remplacement des fusils à silex qui leur avaient été donnés primitivement. Tous en sont armés. Cette force s'élève déjà de quinze à seize mille hommes, ce qui donne en moyenne, par bataillon, plus de six cents hommes. On assure que dimanche prochain tous les hommes seront habillés et équipés pour assister au banquet où la garde nationale et l'armée doivent fraterniser.

Le costume des gardes nationales mobiles est ainsi arrêté: tunique et pantalon en drap bleu, semblable à l'uniforme de la garde nationale sédentaire; épaulettes vertes avec des

dessus rouges, képi rouge, guêtres blanches. L'armement ressemble à celui des chasseurs de Vincennes; il est composé d'un ceinturon noir auquel sont attachés la cartouchière, le sabre et la baïonnette, et du sac en cuir noir. Ces modifications, celle de la coiffure surtout, suffiront pour distinguer à l'œil les gardes nationales mobiles des gardes nationales ordinaires.

Le bon esprit dont sont animés les jeunes gens qui composent la garde mobile, le zèle qu'ils mettent dans les services où ils sont requis, l'intelligence dont ils font preuve pour leur instruction militaire, et jusqu'à la discipline qui commence à s'introduire parmi eux, tout fait espérer que cette milice sera un puissant moyen d'ordre et de sécurité dans la capitale. Depuis près de quinze jours, ils font presque exclusivement le service de tous les postes principaux de Paris. Chaque nuit, leurs patrouilles circulent de huit heures du soir à deux ou trois heures du matin. C'est grâce à ces patrouilles que l'on a vu disparaître les rassemblements nocturnes, les cris, les chants et les pétards, qui semaient la crainte et l'inquiétude dans les divers quartiers de la capitale.

— La dame M..., femme d'un imprimeur lithographe, rue Jean-Jacques Rousseau, était dans un état de grossesse avancée; et hier, sentant que son terme était proche, elle préparait la layette du nouveau-né, lorsqu'on frappa à sa porte. Elle alla ouvrir, et un individu qu'elle ne connaissait pas, et qui paraissait vivement ému, lui dit d'un air consterné, que son mari venait d'être tué par accident dans son atelier.

La dame M... jeta un cri perçant et, tout entière à son désespoir, elle se mit à courir en laissant à l'étranger et sans prendre le soin de fermer sa porte. En arrivant dans l'atelier, la première personne qu'elle aperçut fut son mari qui ne paraissait pas avoir éprouvé le moindre mal et ne savait que penser de la voir haletante et éplorée. Elle raconta le tour odieux qu'on venait de lui jouer et se rappela alors qu'elle avait laissé son domicile à la discrétion du donneur d'avis. Le sieur M... revint aussitôt chez lui avec sa femme, et ils reconurent qu'on leur avait pris de l'argent et plusieurs pièces d'argenterie.

Mme M... accoucha presque en arrivant. On redoutait que la secousse terrible qu'elle venait d'éprouver n'eût des résultats funestes, mais elle fut délivrée heureusement.

Bourse de Paris du 15 avril 1848.

Cinq pour cent, 57 50 — Dito fin courant, 57 50	Trois pour cent, 38 50 — Dito fin courant, 37 50	Quatre pour cent, » »	Actions de la banque, 4090
Quatre canaux, 655	Rentes de Naples, » »	Dette active d'Espagne, » » »	Emprunt romain, 49 » »
		Oblig. piémontaise, » »	

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans 445	Orléans-Vierzon 221 25
Paris à Rouen 317 50	Montereau à Troyes » »
Rouen au Havre 175	Nord 330 »
Paris à Strasbourg 342 50	Amiens-Boulogne » »
Paris à Lyon 303 75	Tours à Nantes 332 50
Avignon à Marseille 190	Dieppe 135 »
Versailles, rive droite 102 50	Bordeaux à Cette » »
Id. rive gauche 100	Lyon à Avignon » »
Bâle à Strasbourg 80	Centre » »
Saint-Germain » »	Paris à Sceaux » »
Orléans-Bordeaux 386 25	Sceaux » »

Les cours ont encore fléchi aujourd'hui, ce que l'on attribue à une inquiétude générale produite par l'approche des élections générales et par les troubles qui ont éclaté dans quelques départements. Les affaires ont été d'ailleurs fort nulles sur toutes les valeurs; les prix reprenaient à la clôture; les principaux chemins de fer étaient en baisse; il y avait surtout beaucoup d'offres sur les actions du Nord.

Le 3 0/0, fermé hier à 38, a ouvert à 37 50 et a fléchi à 37, reste à 38 50.

Le 5 0/0, qui était hier à 57, a ouvert à 56 et a varié de 56 50 à 55 50, ferme à 52 50.

Les bons du Trésor ont fait 45 1/2 de perte, à 1090;

Les actions de la banque de France ont fait 1100 et 1085, restent à 1090; les obligations de la ville ont monté de 10 fr. à 950; les quatre canaux étaient à 655; la Vieille-Montagne à 1900.

L'emprunt belge 1840 a varié de 61 à 60 1/2; celui de 1842 a fait 61; la banque belge a paru sur la cote à 500; son dernier cours avant la révolution était de 830. Le Piémont a monté de 5 fr. à 630; l'emprunt romain de 1 fr. à 49 fr.

Le Nord a fléchi de 337 50 à 327 50, ferme à 330; l'Orléans a varié de 440 à 445; le Rouen de 320 à 317 50; le Lyon de 307 50 à 303 75; le Bordeaux de 385 à 386 25; le Nantes de 330 à 332 50; le Strasbourg de 340 à 342 50; le Dieppe a fait 135.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

SIROP ANTI-CATHARRAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le *Sirop anti-Catarrhal*, préparé par M. MARCHET, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poulmon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et que celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisis proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le Sirop anti-Catarrhal suffit à la guérison.

Le SIROP anti-Catarrhal se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET.